



HAL
open science

Sortir sans diplôme de l'enseignement supérieur : un effet possible du département d'origine ?

Arnaud Dupray

► **To cite this version:**

Arnaud Dupray. Sortir sans diplôme de l'enseignement supérieur : un effet possible du département d'origine ?. Formation Emploi. Revue française de sciences sociales, 2022, 158, pp.71-99. 10.4000/formationemploi.10634 . hal-03726127

HAL Id: hal-03726127

<https://hal.science/hal-03726127v1>

Submitted on 6 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sortir sans diplôme de l'enseignement supérieur : un effet possible du département d'origine ?

Arnaud Dupray

Céreq et chercheur associé Aix-Marseille Univ, CNRS, LEST

Résumé :

Cet article interroge l'empreinte possible du territoire d'origine sur les chances de poursuivre dans l'enseignement supérieur et le risque d'en sortir avant l'obtention du diplôme. À partir du couplage de deux cohortes de l'enquête Génération du Céreq, il ressort que les disparités de poursuite d'études entre départements sont en partie liées aux différences de richesses des familles. Les variations de sorties sans diplôme entre départements s'atténuent dès lors que sont prises en compte les caractéristiques individuelles ; restent des disparités qui s'expliquent par des dimensions contextuelles : taux de chômage, taux de poursuite d'études et poids de l'enseignement secondaire privé.

Introduction

Nombres de travaux récents (Alpe, 2018 ; Berlioux et Maillard, 2019 ; Dupray *et al.*, 2019) ont fait valoir l'existence d'une inégalité des chances de destins scolaires en fonction du territoire. Ces questions de disparités spatiales dans l'accès à l'enseignement universitaire ont d'abord été abordées par les géographes, selon une maille départementale (Herin, 1993) ou régionale (Baron, 2005). D'autres approches se sont focalisées sur une région spécifique en fonction des localisations d'origine (Hardouin et Moro, 2014 ; Frouillou, 2017), Mais les disparités d'orientation sont susceptibles de jouer aussi dès l'orientation en fin de troisième (Pirus, 2021).

Si on tire le fil de ces différents travaux, on peut s'attendre à ce que les chances de convertir une réussite scolaire dans le primaire et le secondaire en un cursus d'études supérieures long et sélectif soient bien moindres pour les jeunes des petites villes et des communes rurales.

On remet en chantier cette assertion en s'efforçant de la traiter sur le plan statistique à l'échelle des départements de France métropolitaine.

Plusieurs raisons militent pour cette unité territoriale : à l'échelle de l'aire de mobilité sur laquelle peuvent se déplacer les lycéens par leurs propres moyens (que cela soit en train, en car ou en deux roues), on peut supposer que le département, après la commune, a une certaine pertinence en tant que périmètre assez bien cerné spatialement. La région peut sembler un espace trop large aux frontières en partie moins tangibles, d'autant plus

que son périmètre a été redéfini depuis la loi de 2015¹, l'étendant encore davantage dans la plupart des cas. Enfin, pour des raisons de représentativité statistique, il n'était pas possible de descendre à une échelle plus petite, comme la zone d'emploi ou la commune. Alors existe-t-il des disparités flagrantes pour les bacheliers, en fonction du département d'origine, d'une part de poursuivre dans l'enseignement supérieur, d'autre part, de ne pas y échouer, en obtenant un diplôme à minima de niveau Bac plus deux ans d'études ? Quelles dimensions sont susceptibles de rendre compte des disparités éventuelles observées ?

On peut en effet imaginer que le territoire pourrait être en lui-même cause des différences de traitement. Cela serait le cas, si, en fonction de l'origine territoriale des candidats, certaines filières de l'enseignement supérieur se révélaient diversement accessibles – à conditions de résultats académiques et de trajectoire scolaire identiques – à cause d'une réticence des établissements à recruter des élèves selon leur provenance d'origine, révélant de véritables mécanismes de discrimination territoriale². Plus probable est l'existence de barrières indirectes où, compte tenu de l'accès coûteux aux équipements d'enseignement supérieur pour des élèves issus de territoires isolés, existerait des mécanismes d'auto-censure de la part de ces jeunes. Ils résulteraient de la méconnaissance des possibilités de formation sur un territoire élargi, mais aussi du manque de soutien culturel et économique de l'entourage (Berlioux *et al.*, 2019 ; Dupray et Vignale, 2020) et de la préférence induite pour la proximité.

Malgré le plan Université 2000 et l'extension consécutive de l'offre universitaire et de la couverture territoriale des sections de techniciens supérieurs et des instituts universitaires de technologie, les trois-quarts des étudiants restent concentrés dans une trentaine de grandes villes (Brutel, 2010). Or la présence d'établissements d'enseignement supérieur influence les poursuites d'études (Bluntz, 2018 ; Fabre et Pawlawski, 2019) pénalisant les jeunes les plus éloignés des ressources universitaires (Dickerson et McIntosh, 2013).

Cette incidence à l'entrée du supérieur peut se doubler d'un effet de l'origine géographique sur la réalisation des études. Pour ceux qui intègrent un programme d'enseignement supérieur, leurs conditions de vie (logement, transport, liens sociaux et familiaux...) sont susceptibles d'impacter à la fois en volume et en qualité le temps qu'ils consacrent aux études. S'ils disposent de plus faibles ressources économiques, l'obligation d'avoir en parallèle aux études une activité professionnelle régulière peut aussi affecter leur réussite étudiante (Beffy *et al.*, 2009 ; Body *et al.*, 2014).

En outre, le mouvement de massification et de démocratisation de l'enseignement supérieur (Albouy et Tavan, 2007), en permettant l'arrivée de nouvelles franges de population sur les bancs de l'université induit également une hausse des disparités de

¹ La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

² On sait que de tels mécanismes existent pour l'accès à l'emploi, notamment pour les femmes (Petit *et al.* 2011).

ressources économiques et culturelles entre les publics et un accroissement des sorties sans diplôme pour les plus démunis (Johnes et McNabb, 2004).

L'existence de ces facteurs légitime ainsi la question de la sélection géographique. Elle sera abordée à partir de données des enquêtes Génération du Céreq couplées pour les cohortes 2004 et 2010. La maille départementale ainsi qu'un regroupement des communes de résidence l'année du Bac, selon le zonage en aires urbaines, nous permettront d'appréhender l'origine territoriale des élèves.

Dans une première partie, nous développons la problématique de l'étude et formulons cinq hypothèses. Les données, indicateurs mobilisés ainsi que la méthodologie sont exposés dans une deuxième partie. Les résultats issus d'analyses descriptives puis de modélisations seront respectivement instruits dans les troisième et quatrième parties, avant de conclure sur les enseignements de ces analyses.

1. Problématique et hypothèses

Explorer les mécanismes de sélection dans l'enseignement supérieur est une thématique d'investigation vaste et ancienne, mais rares sont les travaux qui se focalisent sur la dimension spatiale pour traiter du double phénomène de l'accès et de la réussite³.

On sait que les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur varient sensiblement entre académies, 22 points séparant l'académie de Paris de celle de Corse (DEPP, 2017, pp. 84-85). Cette variation peut refléter à la fois des différences de dotations en établissements d'enseignement supérieur, en nombre et diversité des filières et programmes, des différences de répartition par séries du bac, mais aussi des écarts en termes de composition sociale et culturelle des familles selon les territoires⁴. Et, une fois inscrits dans l'enseignement supérieur, au-delà des caractéristiques individuelles et familiales, persiste-t-il des chances inégales de décrocher un diplôme de l'enseignement supérieur en fonction du territoire d'origine ?

C'est ce que l'on présuppose dans une première hypothèse (H1) en fonction du département d'origine pour des raisons qui peuvent renvoyer à différents mécanismes : des orientations plus frileuses ou davantage dictées par des critères indépendants du contenu de la formation pour ceux qui demeurent dans leur département de résidence. S'ils privilégient une orientation de proximité (Lemaire, 2005), ces publics peuvent se retrouver plus contraints dans leur choix et opter pour des filières en décalage avec leurs aspirations premières, conduisant à davantage d'abandons avant obtention d'un diplôme.

³ Au sens d'une sortie diplômante. Nous ne discuterons pas ici du fait qu'une sortie sans diplôme ne constitue pas forcément un échec car participer à un cycle d'études supérieures peut remplir des fonctions d'orientation, de préparation à la vie professionnelle (Michaut, 2012) ou d'expérimentation, de découverte, de mise à profit de ce temps d'études pour réaliser d'autres objectifs (David et Melnik-Olive, 2014).

⁴ Les emplois de cadres et les professions scientifiques étant plutôt concentrés autour des grandes aires urbaines.

À l'inverse, pour les jeunes qui partent étudier dans un autre département, on pourrait s'attendre à de plus grandes difficultés liées à la coupure avec leur milieu de socialisation initial. D'une part, on peut supposer que les jeunes des territoires les plus éloignés des pôles urbains sont culturellement moins bien préparés à l'exercice d'une vie étudiante, spécifique par les capacités qu'elle requière en termes d'autonomie et d'organisation de son travail (Felouzis, 2001). D'autre part, des coûts économiques (de transport, d'installation) et psychologiques liés à l'éloignement de leur famille et de leur milieu social peuvent brider leur ambition (Beaupère et Collet, 2020) et peser sur leur réussite (Dahl et Sorenson, 2010 ; Hinton, 2011). En effet, dans des espaces ruraux ou péri-urbains, les liens d'attachements sociaux et affectifs peuvent conditionner en partie les souhaits d'affectation dans le supérieur (Grelet et Vivent, 2011 ; Lemêtre et Orange, 2016).

À l'échelle du département, il convient de tenter d'identifier les dimensions contextuelles susceptibles d'entraîner des répercussions sur la réussite des étudiants. L'ampleur des poursuites d'études, l'importance du chômage et l'offre relative de places dans l'enseignement supérieur sont susceptibles d'affecter les réussites.

Pour ce qui est de la première dimension, on peut supposer que le risque d'échec dans l'enseignement supérieur n'est pas indépendant du taux de poursuite d'études sur un territoire donné, des taux de poursuite modestes pouvant être le signe de mécanismes de sélection positive où seuls les étudiants les mieux armés s'engageraient dans l'enseignement supérieur.

D'où, H2 : le taux de poursuite d'études dans son département d'origine au Bac influence positivement la probabilité individuelle de sortie des études supérieures sans obtention de diplôme.

D'autre part, on peut s'attendre à ce que le risque de sortie prématurée du supérieur réagisse positivement au taux de chômage dans la mesure où le coût d'opportunité d'une poursuite d'études baisse avec l'intensité du chômage, suscitant le passage en études supérieures de publics moins prédisposés à continuer leurs études et qui, dans une meilleure conjoncture, auraient fait le choix d'entrer dans la vie active.

H3 : on prédit un lien positif entre une sortie du supérieur sans diplôme et le taux de chômage départemental.

Par rapport au parcours scolaire dans le secondaire, outre la performance scolaire que nous approchons par la série du Bac et l'existence d'une mention lors de l'obtention de celui-ci, nous testons l'idée que le contexte d'enseignement a pu jouer un rôle dans la réussite. À cet égard, une scolarisation secondaire en lycée privé pourrait être facteur d'un moindre risque d'échec dans le supérieur (H4). D'une part, les élèves qui y sont scolarisés sont en moyenne plus favorisés socialement que les élèves du public (Monso, 2015). D'autre part, on peut supposer que le taux d'encadrement des élèves y est en moyenne supérieur, ce qui devrait favoriser réussite des élèves et estime de soi. Il se peut corrélativement que leur orientation s'effectue sur des bases plus éclairées, en rapport avec les capacités de chacun, ce qui limiterait les abandons dans le premier cycle de l'enseignement supérieur.

En dernière hypothèse, H5, on pose que la mobilité géographique, en l'occurrence une sortie du département d'origine pour suivre des études supérieures, réduira le risque d'échec d'autant plus qu'elle s'exerce au départ des départements dont l'offre de places dans le supérieur est excédentaire par rapport au nombre des néo-bacheliers du département qui poursuivent, c'est-à-dire sous l'hypothèse que ces derniers resteraient tous dans leur département d'origine pour s'engager dans les études supérieures.

En effet, en présence d'une offre locale abondante et diversifiée, on peut penser qu'une décision de mobilité d'études est majoritairement le fait des élèves les mieux dotés socialement et académiquement ou qui affichent une forte motivation en rapport avec un projet de formation et éventuellement professionnel bien arrêté.

2. Les données et méthodes

Les données et variables mobilisées sont d'abord présentées puis les méthodes.

2.1 Les données et indicateurs empiriques

Nous mobilisons les données de première vague de deux enquêtes Génération du Céreq. Elles portent respectivement sur les jeunes ayant terminé leurs études en 2004 (interrogés en 2007) et en 2010 (interrogés en 2013). Pour chacune de ces enquêtes, environ 32 800 jeunes représentatifs de 685 000 sortants ont été interrogés (les DOM exclus). Les informations recueillies vont des caractéristiques socio-démographiques des jeunes, à la description de leur parcours de formation. Elles permettent de retracer les trois premières années de leur vie professionnelle. L'empilement de deux enquêtes que la relative stabilité des mouvements de mobilité observés au travers des enquêtes Génération depuis 1998 autorise (Bernela et Bonnal, 2017)⁵, permet de disposer d'un effectif suffisant pour une analyse par département – seuls douze départements comptent un effectif de moins de 200 observations, dont trois départements moins d'une centaine d'observations.

Concernant les départements d'Île-de-France, un traitement spécifique a été appliqué : ces derniers ont été regroupés dans une seule et même unité⁶. En effet, compte tenu de la densité des transports urbains en région parisienne, les changements de départements repérés n'impliquent que rarement une mobilité résidentielle (il s'agit plutôt de navettes quotidiennes). De plus, hormis la Seine et Marne, ces départements sont plus petits que les autres départements métropolitains et leurs frontières rendues beaucoup plus poreuses du fait des connexions inter-urbaines avec la capitale. Cela étant, on omet de

⁵ Les opérations de développement de l'offre supérieure sur l'ensemble du territoire (type plan U2000) sont antérieures à 2004, laissant présumer que ces cohortes de sortants ont sensiblement évolué dans des contextes d'offre de formations similaires.

⁶ Soit les départements 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95, 77.

rendre compte de la singularité des mobilités de poursuite d'études au sein de l'Île de France⁷.

Les départements corses ont également été fusionnés en un seul pour disposer d'un effectif suffisant, mais aussi pour ne pas traiter de la même manière des mobilités intra-île et des mobilités vers le continent.

Par ailleurs, on mobilise une autre variable géographique construite à partir du zonage en aires urbaines de l'Insee, découpage que l'on regroupe en six catégories⁸, pour qualifier le type d'espace où les jeunes résidaient au moment du Baccalauréat ou en sixième. Comme les communes de résidence au Bac ne sont renseignées dans les enquêtes que pour les jeunes qui ont poursuivi dans l'enseignement supérieur, nous utilisons la catégorie d'aire de la commune de résidence en sixième pour traiter de la poursuite d'études⁹.

Pour la mesure des mobilités, les distances kilométriques entre la commune de résidence au Bac et celle de l'établissement de sortie ont été calculées avec le *distancier Metric* conçu par l'Insee¹⁰. Lorsque les communes du Bac et de l'établissement final ne se situent pas dans le même département, alors il y a eu mobilité. Avec les effets de frontière, ces mouvements représentent une forte hétérogénéité de distances qui n'impliquent pas toutes, loin s'en faut, des mobilités résidentielles. On considère alors un second indicateur qui, à cette première condition de changement de département, ajoute une condition de distance en dépassant le seuil des 80 km¹¹. Cette distance paraît suffisante pour, dans la majorité des cas, impliquer une mobilité résidentielle et non être couverte par des navettes journalières.

⁷ Nous pouvons renvoyer à IAU (2016) ou Frouillou (*op. cit.*) pour les éclairer.

⁸ Les « grandes aires urbaines » sont subdivisées en plusieurs sous-catégories, en fusionnant à chaque fois les pôles et leurs couronnes. L'aire urbaine de Paris est isolée, de même que les seize autres aires urbaines de plus de 500 000 habitants : Aix-Marseille, Avignon, Bordeaux, Douai-Lens, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulon et Toulouse. La troisième catégorie est composée des autres grandes aires urbaines (pôles urbains et couronnes toujours). Les « communes multipolarisées des grandes aires urbaines » demeurent isolées. Les petits pôles et leur couronne, les moyens pôles et leur couronne et les communes multipolarisées de ces pôles sont agrégés en une seule catégorie (« Petites et moyennes aires »). La catégorie des « communes isolées, hors influence des pôles » reste inchangée.

⁹ Parmi ceux qui ont poursuivi dans l'enseignement supérieur, seuls 20 % ne résident plus, au Bac, dans la commune de résidence en sixième et seulement 7,8 % ont changé de catégorie d'aire urbaine au sens de la partition adoptée. La résidence en sixième s'avère donc une approximation correcte du territoire d'origine.

¹⁰ Ce logiciel mobilise les fichiers *shapefile* décrivant le réseau routier, mis à disposition par l'IGN (Institut géographique national), afin de mesurer des distances et d'estimer des temps de parcours de commune à commune.

¹¹ On peut discuter de ce seuil. Des distances de 50 à 100 km ont été testées. Il se trouve que 80 km correspondent à peu près à une distance-temps d'une heure et 15 minutes, soit 2h30 pour un aller et retour. Sur la base d'un emploi du temps étudiant sur cinq jours, il nous semble que 12h30 de transport hebdomadaire constitue une limite haute, sans compter les coûts inhérents. Le changement de résidence nous semble alors très probable au-delà de cette distance. Dans le cas des jeunes bacheliers de Corse, toute mobilité vers le continent est comptabilisée comme mobilité d'étude.

Les diplômés de doctorat ont été exclus de l'analyse car il est délicat de séparer ce programme d'études d'une première expérience professionnelle, notamment pour les étudiants financés, mobilité d'études et mobilité professionnelle devenant donc plus indistinctes¹².

Pour apprécier le sort des jeunes ayant poursuivi dans le supérieur après le Baccalauréat, on doit considérer que la proportion qui poursuit est susceptible de varier selon les territoires et qu'il faut aussi tenir compte de cette sélection pour évaluer la probabilité de sortie prématurée du supérieur. Notre échantillon initial est donc composé des jeunes ayant atteint un niveau de diplôme équivalent à un baccalauréat et ouvrant la possibilité de candidater dans l'enseignement supérieur. On aboutit à un effectif de 40 745 individus, dont 78,4 % poursuivent effectivement dans le supérieur. L'échantillon final de « poursuivants » porte donc sur un peu plus de 31 600 jeunes diplômés de niveau Bac à Bac + 5 ans, sortis de l'enseignement supérieur en 2004 ou 2010 et résidant dans un département de France métropolitaine au moment du Bac et à la fin de leurs études.

Nous faisons appel à plusieurs autres sources statistiques pour les variables de contextes départementaux. Pour ce qui est de l'offre de formation, les fichiers Insee-Depp fournissent les admis au Baccalauréat dans les trois séries ainsi que l'effectif total de bacheliers. On calcule ainsi un indicateur de potentiel d'offre, en faisant, pour chaque département, le rapport entre les effectifs d'inscrits en première année d'une formation supérieure (données du MENSUR¹³) et l'effectif théorique de bacheliers du département poursuivant dans le supérieur (compte tenu des effectifs de bacheliers par séries et du taux de poursuite dans le supérieur selon la série de Baccalauréat¹⁴).

Sur la base de ce point de référence de valeur 1, on en déduit qu'il existe des départements excédentaires et certains largement (indicateur > 2), comme par exemple le Rhône, la Côte d'Or ou le Calvados, c'est-à-dire qui accueillent au moins deux fois plus d'étudiants que la jauge relative à leur « production » interne de bacheliers, et à l'opposé d'autres départements, largement déficitaires, avec des ratios aux alentours de 0,3-0,35, comme les Alpes de Haute Provence, l'Ardèche ou la Somme, donc des territoires d'exode des bacheliers qui poursuivent dans le supérieur. Ces données nous permettent de recenser les types de formations disponibles par département. Ces indicateurs sont rassemblés pour l'année 2001 (appliqués à la cohorte 2004 de sortants) et pour l'année 2007 (appliqués à la cohorte de sortants 2010). Par ailleurs, d'autres

¹² Une autre raison est que l'adresse de l'établissement de fin d'études reflète moins souvent une expérience locale que pour les autres diplômes.

¹³ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : données de l'atlas de l'enseignement supérieur (multi-sources). Les effectifs sont donnés par type de formation, une estimation a été faite pour chiffrer les effectifs en 1^{ère} année.

¹⁴ Taux de poursuite nationaux, fournis par la DEPP. Cette simplification, en l'absence d'information départementale sur les taux de poursuite, ne semble pas trop problématique si l'on en croit les données de la collection des ouvrages *Géographie de l'école* de la DEPP qui pointent surtout l'importance des variations dans les distributions par série du bac pour comprendre l'origine les écarts de poursuite d'études entre territoires.

variables relatives à l'offre de formation sont récupérées auprès de la DEPP¹⁵, comme la part de l'enseignement privé dans le second degré par département en 2003-2004¹⁶, de laquelle est tirée une variable ordinale en cinq positions.

Les données économiques des départements ont été collectées auprès de l'Insee, pour les millésimes 2004 et 2010. Les estimations d'emplois et de chômage localisés fournissent le nombre d'emplois et les taux de chômage départementaux. Des indicateurs de pauvreté et de richesse (taux de pauvreté¹⁷, revenu médian disponible, tenant compte du nombre d'unités de consommation dans le ménage) sont extraits des fichiers de Revenus disponibles localisés. Certes, ces données sont ultérieures aux années pour lesquelles interviennent les décisions de poursuite d'études, mais on admet que le positionnement relatif des départements vis-à-vis de ces indicateurs reste invariant sur la période couverte.

2.2 Méthodologie

Dans un premier temps, on s'intéresse aux conditions de poursuite d'études dans le supérieur. La poursuite fait donc l'objet de régressions logistiques où on introduit l'aire urbaine d'origine dans un premier modèle, enrichi du département de résidence au Bac dans une seconde spécification. Pour la référence, on a opté pour la Loire-Atlantique (44), d'une part car la valeur du taux de poursuite (78,1 %) d'études est proche de la moyenne établie sur l'ensemble des départements métropolitains. D'autre part, car la Loire-Atlantique se positionnait aussi en 2004 dans la moyenne des départements métropolitains au regard du revenu médian par unité de consommation et que c'est l'un des départements de province les mieux représentés dans l'échantillon, avec plus de 900 observations¹⁸.

S'agissant des caractéristiques socio-démographiques, interviennent en variables explicatives le sexe, l'origine étrangère et l'origine socio-professionnelle de chacun des parents, le parcours scolaire : redoublement en primaire, série du Bac, mention, et une dichotomique de cohorte d'appartenance.

Pour l'évaluation des conditions de sortie prématurée du supérieur avant l'obtention¹⁹ d'un diplôme, on procède en deux temps :

Sous l'hypothèse que l'échec dans le supérieur n'est pas indépendant de la probabilité individuelle de poursuite, autrement dit que la propension à poursuivre des études

¹⁵ Voir *Géographie de l'école* n° 9, mai 2005.

¹⁶ Faute de données sur d'autres années, ces taux nous servent pour les deux cohortes.

¹⁷ C'est-à-dire la proportion d'individus qui vivent avec moins de 60 % du revenu médian par unité de consommation.

¹⁸ Compte tenu de la construction adoptée d'une unité géographique élargie pour Paris et les départements limitrophes, le choix d'un département de province qui contient une grande aire urbaine – classée au 8ème rang – apparaît plus cohérent.

¹⁹ On utilisera par la suite indifféremment les expressions de sortie prématurée, sortie sans diplôme, ou d'abandon pour désigner la situation de fin d'études supérieures sans avoir obtenu de diplôme de niveau supérieur à celui du Bac.

supérieures n'est pas aléatoire et que des variables inobservées peuvent expliquer à la fois l'accès au supérieur et le risque d'échec, on a d'abord estimé des modèles en deux étapes corrigeant de la sélection. Bien que la corrélation des termes d'erreur s'avère négative, elle n'est jamais significative : les tests de Wald d'indépendance des équations, quelle que soit la spécification retenue, ne permettent pas de rejeter l'hypothèse nulle d'indépendance des deux processus. Les coefficients de la deuxième équation (sortie sans diplôme) sont équivalents à ceux obtenus par des modèles Logit simples et ce sont les résultats de ces derniers que l'on présente.

Dans une deuxième étape, on cherche à cerner les variables de contexte départemental susceptibles d'expliquer la variation de sortie sans diplôme de l'enseignement supérieur entre départements, à l'aide d'une approche multiniveau (Raudenbush et Bryk, 2002). Elle permet en effet de rechercher des corrélations entre des variables qui relèvent du niveau individuel et du contexte territorial des individus, autorisant ainsi la décomposition de la variance entre ces deux niveaux. Ne pas tenir compte de la nature emboîtée des données pourrait générer des biais²⁰. Notre variable de contexte est constituée de départements-années ; en effet, les informations départementales dont on dispose ne sont pas les mêmes pour la cohorte de sortants en 2004 et celle des sortants en 2010. Ainsi, on suppose qu'il peut exister en plus de la variation spatiale de l'événement qu'explore le modèle, une variation temporelle au sein d'un même département dont les dimensions contextuelles prises en compte auraient changé dans l'intervalle entre les deux cohortes.

Le nombre d'unités géographiques retenues est alors de 176, avec une moyenne de 180 individus par unité, suffisante pour produire des résultats robustes (Maas et Hox, 2005). Compte tenu de notre variable d'intérêt : sortir sans diplôme du supérieur, on se ramène à une dépendante discrète, estimée par des modèles logistiques à constante aléatoire.

Au niveau individuel, aux explicatives déjà mentionnées plus haut s'ajoutent une indicatrice d'orientation à l'université par défaut et la mobilité géographique (changement de département au seuil des 80 km). L'introduction des variables transformées en valeurs centrées réduites – de moyenne nulle et d'écart-type égal à l'unité – pour les dimensions de contexte qui représentent des indicateurs continus permettra de comparer leurs effets.

3. Des disparités entre catégories d'aire urbaine et départements

On examinera successivement les liens entre le territoire et les chances de poursuivre dans le supérieur d'abord puis entre le territoire – catégorie d'aire urbaine ou

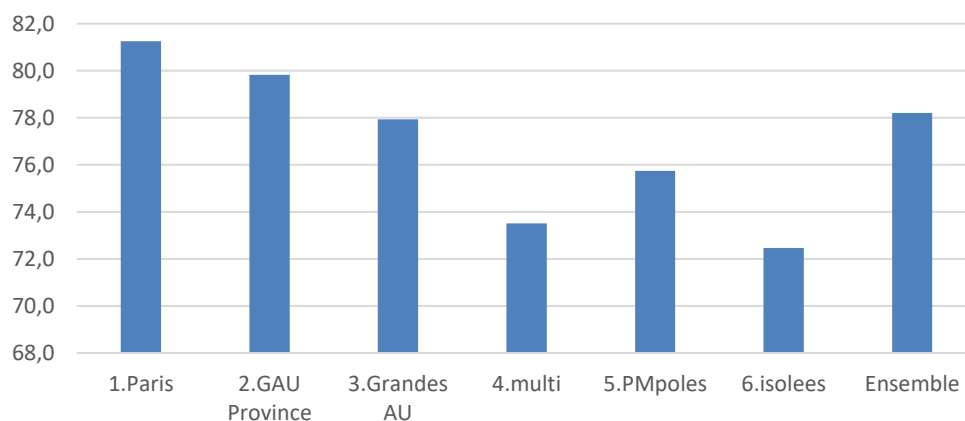
²⁰ En effet, l'introduction de variables contextuelles dans une régression sur les individus amène une corrélation des termes d'erreur pour ceux appartenant au même département, résultant dans une violation des hypothèses de l'estimation MCO. La mesure des écarts-types en serait sous-estimée.

département – et une sortie prématurée du supérieur. Ces questions sont abordées ici en statistique descriptive.

3.1 Les orientations dans le supérieur

Les chances de poursuivre des études supérieures sont inégalement réparties selon l'importance de sa commune d'origine, comme on pouvait s'y attendre (**figure 1**). Ainsi un écart de neuf points sépare les résidents des communes isolées de ceux de l'aire parisienne. Il est sans doute plus aisé de décider d'entamer des études supérieures lorsque de multiples possibilités existent autour de soi.

Figure 1: Taux de poursuite d'études selon la catégorie d'aire urbaine d'origine*



* : Catégorie de l'aire urbaine de résidence en sixième ; GAU province : les 16 Grandes Aires Urbaines principales de province ; multi : Communes multipolarisées incluant leurs couronnes ; PMpoles : petits et moyens pôles.

Source : Données couplées des Génération 2004 et 2010, premières interrogations.

Une distribution hétérogène des taux de poursuite se retrouve à l'échelle du département (**Figure 2**). Certains départements comme le Cantal, la Creuse, La Mayenne ou le Tarn affichent des taux inférieurs à 70 %, tandis que 26 départements affichent des taux supérieurs à 80 %. Les départements peu denses, à l'écart des principales grandes aires urbaines ou en zone montagneuse, constituent des espaces qui

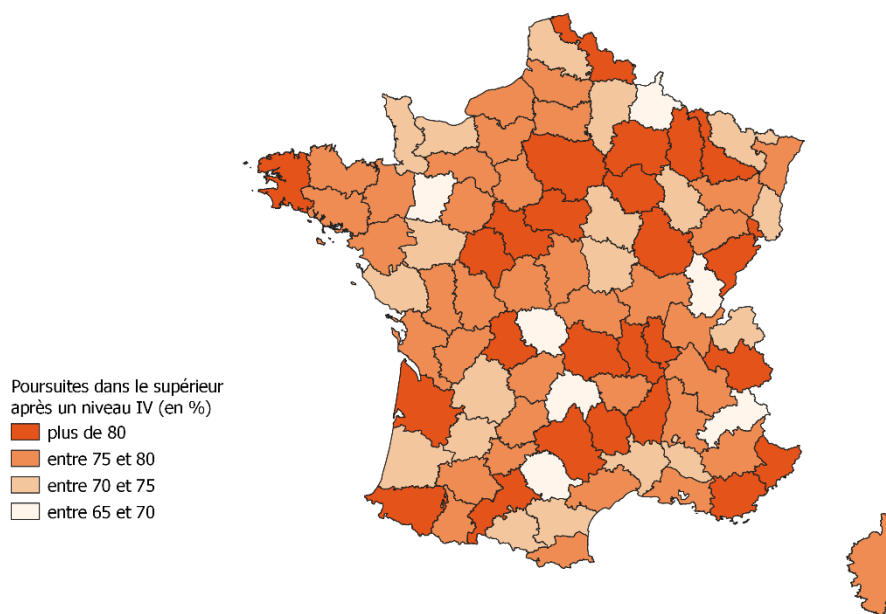
favorisent peu la poursuite d'études, dès lors que celle-ci passe par des mobilités résidentielles parfois à longue distance²¹.

3.2 Type d'aire urbaine, département et sortie prématurée du supérieur

L'examen des risques d'interruption des études supérieures avant obtention d'un diplôme selon la catégorie d'aire d'origine montre assez peu de disparités (environ 26 à 30 %) pour ceux qui n'ont pas connu de mobilité résidentielle (ou à courte distance) depuis leur résidence au Bac (**Figure 3**). En revanche, les différences sont plus importantes pour les étudiants qui ont quitté leur aire d'origine (département et seuil des 80 km) avec des taux d'arrêt prématuré des études qui concernent environ 9 % des mobiles dans les 16 plus grandes aires urbaines de province, mais plus de 21 % des mobiles au départ des communes isolées. Ce résultat fait écho à notre dernière hypothèse selon laquelle la mobilité serait plus favorable au départ des contextes locaux caractérisés par une offre d'enseignement supérieur abondante.

Figure 2 : Disparité des taux de poursuites d'études selon le département

²¹ Les mobilités sont, sans surprise, beaucoup plus courantes dans les communes isolées (plus de 50 %) et les petits et moyens pôles et leurs couronnes qui ne bénéficient pas à proximité d'infrastructures d'enseignements supérieur, que dans les grandes aires urbaines.

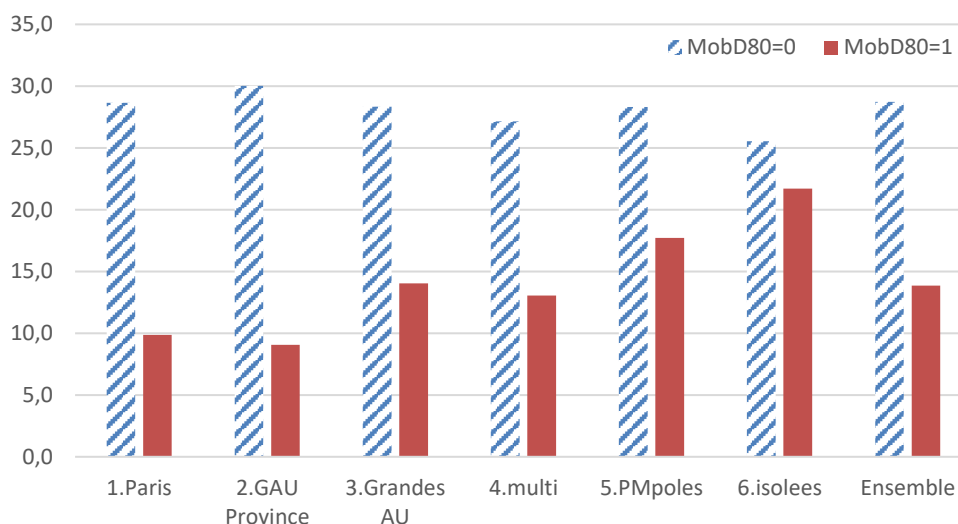


Lecture : Dans le département des Landes, le taux de poursuite d'études se situe entre 70 et 75 %.

Source : Données couplées des Génération 2004 et 2010, premières interrogations.

Dans tous les cas, la mobilité est bénéfique, mais elle semble l'être davantage au départ des plus grandes aires. Ceci renvoie sans doute au fait que les mobilités dans les communes isolées ou les petits ou moyens pôles ne correspondent pas forcément aux préférences premières des bacheliers, en ce qu'elles sont imposées par la rareté des établissements et filières disponibles à proximité. À cela, on peut ajouter des coûts d'acculturation à la vie étudiante vraisemblablement plus élevés que lorsque les bacheliers sont en contact, dans leur vie courante, avec d'autres jeunes déjà en études supérieures.

Figure 3: Proportion de sorties prématurées du supérieur selon la catégorie d'aire urbaine d'origine^a et la mobilité



a : Catégorie de l'aire urbaine de résidence au Bac.

Lecture : près de 10 % des jeunes de l'aire parisienne quittent l'enseignement supérieur avant l'obtention d'un diplôme parmi ceux en mobilité géographique au sens de l'indicateur MobD80. C'est 28 % parmi ceux qui n'ont pas bougé.

Champ : les 31 633 bacheliers ayant poursuivi des études dans le supérieur.

MobD80 : changement de département au-delà du seuil de distance de 80 km.

Source : Données couplées des Génération 2004 et 2010, premières interrogations.

À l'aune des départements, ceux des Hauts de France et de la région Provence-Alpes Côte d'Azur affichent les plus faibles performances, avec des taux de sortie du supérieur sans diplôme de plus de 25 %. Sur l'ensemble du territoire, il existe ainsi une variation significative du taux de sortie prématurée du supérieur entre départements, qui va de 13 % en Vendée à plus de 36 % dans les Pyrénées Orientales (**Figure 4**). Si l'on s'intéresse aux départements bien représentés dans notre échantillon et plutôt bien pourvus en établissements d'enseignement supérieur, on observe là encore des écarts persistants, même si leur ampleur diminue. Ainsi, on compte 29 % de sorties sans diplôme dans les Bouches du Rhône ou les Alpes-Maritimes, contre environ 18 % dans le Rhône ou en Loire-Atlantique ou 21 % en Haute-Garonne. Entre ces pôles, on trouve la Moselle (24 %), la Gironde (23 %) et l'aire parisienne avec un taux de 26 %. Ces

premiers résultats attestent de l'existence d'une disparité des abandons – avant d'obtenir un diplôme du supérieur – en fonction du département d'origine conformément à notre première hypothèse.

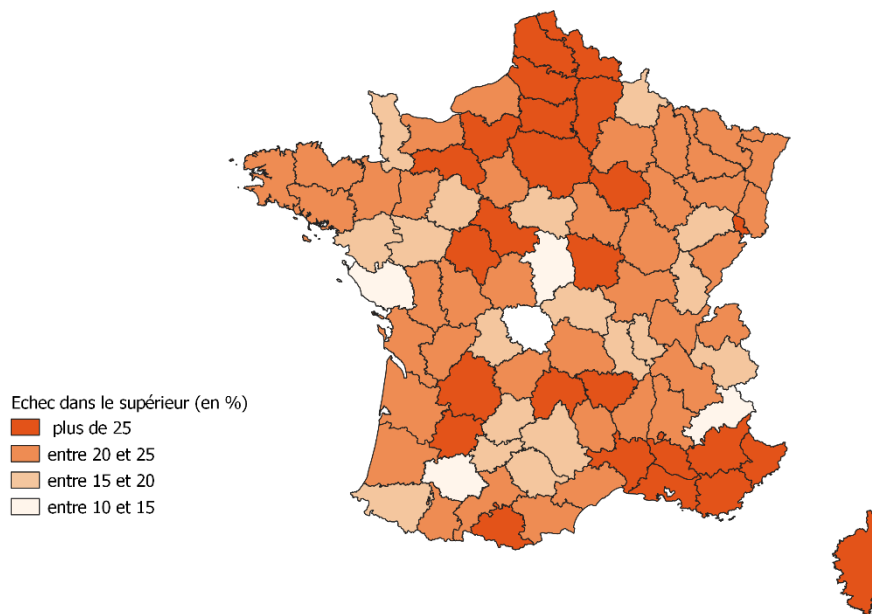
4. La prise en compte des caractéristiques individuelles : résultats des modélisations

Nous commentons dans un premier temps les résultats sur les conditions de la poursuite d'étude et leur variation géographique, avant de nous concentrer sur la probabilité d'abandonner l'enseignement supérieur avant d'avoir obtenu un diplôme.

4.1 Poursuite dans le supérieur et territoires : un lien à la richesse économique

La modélisation de la poursuite d'études avec en variable explicative la catégorie d'aire urbaine de référence (en sixième) montre que les poursuites d'études sont les moins fréquentes pour les bacheliers des communes multipolarisées et de leurs couronnes – leurs chances de poursuivre en études supérieures sont de 20 % inférieures à celles des résidents des 16 plus grandes aires urbaines de province. Et c'est en Île-de-France que les chances de s'inscrire dans l'enseignement supérieur sont les plus élevées : + 25 % par rapport à la référence (**Tableau 1, modèle 1**).

Figure 4 : Disparité des sorties du supérieur sans obtenir de diplôme, par département



© ICSN - Céreq 2020

Lecture : Le département des Landes affiche un taux d'échec dans le supérieur qui se situe entre 20 et 25 % de la population qui a poursuivi dans l'enseignement supérieur.
Champ : les 31633 étudiants ayant poursuivi des études supérieures.
Source : Données couplées des Génération 2004 et 2010, premières interrogations.

Lorsqu'on intègre également le département d'origine au Bac en variable explicative du modèle à d'autres caractéristiques scolaires et socio-démographiques prises en compte, il apparaît qu'hormis les résidents de la région parisienne aussi bien lotis que les nantais – la Loire-Atlantique représente le département de référence – la chance de poursuivre des études pour les autres bacheliers est réduite de 25 % – cas des habitants des autres grandes aires urbaines ou d'une commune isolée – à environ 33 % pour ceux résidant dans une petite ou moyenne aire ou une commune multipolarisée. Indépendamment de ces catégories d'aires urbaines de localisation, transparait une importante disparité interdépartementale des taux de poursuite qui confirme les variations dégagées de la représentation cartographique.

Ainsi, on compte des départements dont la probabilité relative de poursuivre, à caractéristiques individuelles données, est de deux à trois fois supérieure à celle de la Loire-Atlantique, qui se situe dans la moyenne française : c'est le cas dans l'Aube, l'Aveyron, le Doubs, les Hautes-Pyrénées ou l'Yonne et qui est même 3,5 fois supérieure en Côte d'or ou dans le Lot.

À l'opposé, les bacheliers de départements comme les Bouches du Rhône, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, l'Oise, ou le Vaucluse affichent des taux de poursuite plus de deux fois inférieurs à leurs homologues résidant en Loire-Atlantique.

Ces résultats précisent les constats esquissés plus haut à partir des **figures 1 et 2**. À caractéristiques de population égales, ce sont les résidents des communes multipolarisées qui semblent les plus désavantagés ainsi que les bacheliers de départements qui n'apparaissent pas forcément parmi les plus défavorisés en données brutes (Alpes-Maritimes, Bouches du Rhône ou l'Oise).

En prolongeant l'analyse, il apparaît que ces variations résultent principalement des différences de richesse des individus entre territoires. En ajoutant au modèle une variable de taux de pauvreté au niveau du département, près des trois-quarts des disparités entre départements relevées précédemment s'effacent. Parmi les écarts positifs, seul subsiste le positionnement favorable de la Côte d'Or par rapport à la Loire-Atlantique. Alors que les plus maigres chances de poursuivre des études supérieures se confirment en s'accroissant pour les bacheliers de l'Aisne, des Hautes-Alpes, des Alpes Maritimes, des Bouches du Rhône, de l'Oise, de la Somme, du Var et du Vaucluse. D'autres facteurs non observés expliqueraient ces disparités résiduelles.

4.2 Une disparité effective des sorties du supérieur sans diplôme entre départements

Qu'en est-il de la variation entre départements de sorties sans diplôme du supérieur lorsque l'on tient compte des caractéristiques socio-démographiques et de parcours scolaire des individus ? (**Tableau 1**). Par rapport à la Loire-Atlantique, à l'exception des bacheliers de Vendée qui présentent une performance supérieure, pour tous les autres départements qui s'en distinguent significativement (au nombre de 36), les bacheliers enregistrent systématiquement des taux d'abandons plus élevés. C'est le cas particulièrement dans les Alpes de Haute-Provence, l'Aube, le Cantal, la Corse, la Dordogne, le Loir et Cher, l'Indre et Loire, les Pyrénées Orientales ou l'Yonne, avec des probabilités relatives de sortie prématurée plus de deux fois plus élevées que pour les bacheliers de Loire Atlantique. Ces résultats confirment la représentation graphique précédente où une partie de ces départements les plus à risque apparaissent déjà en foncé sur la carte (**figure 4**), alors que la Vendée se détachait par son faible taux d'abandons.

Ces résultats ne sauraient évidemment traduire des différences dans la capacité des structures d'enseignement supérieur, selon leur localisation, à favoriser la réussite de leurs étudiants car sont comparés ici les départements selon les appartenances résidentielles des jeunes au moment du Bac. Or, sur l'ensemble de la population, un tiers des étudiants achèvent leurs études supérieures dans un autre département que

celui où ils ont terminé leur cursus secondaire. En outre, les départements sont loin d'être comparables en la matière : au moins les deux tiers des bacheliers en région parisienne, en Gironde, en Haute-Garonne ou dans les Bouches du Rhône demeurent dans leur département pour suivre leurs études supérieures, alors que plus des trois-quarts des bacheliers résidant dans le Cantal, en Corrèze ou dans les Hautes-Alpes migrent vers un autre département pour étudier.

On peut donc se demander si pour ceux qui restent dans leur département d'origine, englobant aussi ceux ayant changé de département pour continuer dans le supérieur, mais avec une mobilité limitée à un rayon de 80 km (voir partie 2.1), une telle variation de sorties sans diplôme est observée. Le modèle est donc réestimé sur ce sous-champ que l'on qualifiera de « non mobiles résidentiels ». Il apparaît que le positionnement de certains départements évolue, même si les effectifs plus réduits appellent à la prudence quant à l'interprétation. À titre d'illustration, si on s'en tient aux départements bien représentés, certains non distincts de la Loire-Atlantique dans le premier modèle se révèlent ici avec une probabilité relative de sortie sans diplôme plus élevée, comme les Côtes d'Armor ou l'Île et Vilaine.

D'autres se signalent par un risque accru (de sortie sans diplôme) par rapport aux bacheliers de Loire-Atlantique qui restent étudier dans leur département²² : c'est le cas dans le Calvados ou en Indre et Loire. Le risque reste à peu près stable dans le Gard ou la Charente-Maritime, tandis qu'il s'atténue légèrement dans les Bouches-du-Rhône, le Nord, l'Oise, le Var et le Vaucluse.

La mobilité d'études ne semble donc pas systématiquement « payante » en termes de réduction du risque de sortie du supérieur sans diplôme²³. Cela semble pourtant être le cas dans les quatre premiers départements cités, où la situation se détériore pour ceux qui restent dans leur département d'origine, alors que l'apport de la mobilité à la réussite semble plus hypothétique dans les cinq derniers.

Dans tous les cas, que l'on considère l'ensemble des poursuivants en études supérieures ou seulement ceux qui continuent dans leur département d'origine ou à faible distance, conditionnellement aux caractéristiques individuelles prises en compte, les résultats soulignent la variété effective des risques de sortie du supérieur sans diplôme selon le département de résidence au moment du bac, en accord avec la première hypothèse.

4.3. Les facteurs départementaux qui impactent le risque de sortie sans diplôme

²² Notons que le taux de migration d'études des bacheliers de Loire-Atlantique qui poursuivent dans le supérieur est très proche du taux moyen pour l'ensemble de la population.

²³ Il convient toutefois d'être prudent sur le diagnostic émis quant à l'effet de la mobilité géographique et résidentielle, compte tenu de sa mesure ex-post, qui plus est ici, en fonction de l'établissement de fin d'études. On ne peut donc écarter la possibilité qu'une partie des migrations d'études résulte de premières réussites dans l'enseignement supérieur. Sur la base de la cohorte de bacheliers 2014 du MESRI-SIES, on évalue à environ 20 % la proportion d'étudiants qui changent d'établissement d'études entre la 3^{ème} et la 4^{ème} année d'études, donc parmi ceux qui s'engagent dans un cursus long, dont plus des trois-quarts de nouveaux mobiles, c'est-à-dire qui auparavant n'avaient pas quitté leur département d'origine pour entamer des études supérieures.

Nous nous appuyons ici sur les résultats des modélisations multiniveaux. Pour ce faire, nous présentons (**Tableau 2**) les résultats des estimations de trois modèles : l'un avec un aléa sur la constante (la probabilité moyenne d'abandon des études supérieures) intégrant à la fois des variables explicatives au niveau individuel et au niveau du contexte départemental ; le deuxième à constante et pente aléatoire pour ce qui est de l'influence de la mobilité géographique entre départements (au-delà d'une distance de 80 km), mais sans composante explicative au niveau des départements. Enfin le dernier, comportant des explicatives au niveau individuel et au niveau départemental pour éclairer la constante et l'effet de la mobilité.

L'estimation du modèle 1, à constante aléatoire, fait état d'une variance du terme d'erreur qui est significative ; en d'autres termes, il existe bien une variation résiduelle de la probabilité de sortie prématurée de l'enseignement supérieur attribuable à une composante de différence entre départements.

Au niveau individuel, les bacheliers de séries technologiques et professionnelles, ceux dont le père est étranger, les bacheliers dont le père travaille comme ouvrier ou employé ou qui ont redoublé dans le primaire ont un risque accru d'abandonner leurs études supérieures sans obtenir de diplôme. Il en est de même de ceux qui sont entrés à l'université par défaut. En revanche, les femmes, les titulaires d'une mention au Bac encourrent un risque plus faible en la matière. Il en va également de ceux qui ont changé de département au-delà du seuil de 80 km de distance. La mobilité géographique semblerait donc globalement profitable pour réussir ses études, mais l'avantage procuré reste inférieur à celui que confère l'obtention d'une mention. La catégorie d'aire urbaine de la ville d'origine, quant à elle, se révèle sans incidence à conditions individuelles de parcours scolaire et d'origine données.

Tableau 1 : Modèles Logit de poursuite d'études et de sortie du supérieur sans diplôme

Modèles	Poursuite d'études		Sortie du supérieur sans diplôme		
	sans département	les départements	Avec les départements	Ensemble	Non mobiles résidentiels
<i>Catégorie d'aire urbaine (16 plus grandes aires de province ref.)</i>					
Paris	1,25		ns	ns	ns
Autres grandes aires	ns		0,75	ns	ns
<i>Communes</i>					
Multipolarisées	0,81		0,67	ns	ns
Petite-Moyenne aire	ns		0,66	ns	ns
Commune isolée	ns		0,74	ns	ns

Département de résidence au
Bac

(44- Loire Atlantique en ref.)

01 - Ain	1,55 *	ns	ns
02 – Aisne	0,47	1,62	ns
04 – Alpes de Haute-Provence	ns	2,19	3,13
05 – Hautes-Alpes	0,34	ns	ns
06 – Alpes-Maritimes	0,34	1,82	1,65
09 – Ariège	ns	1,95 *	ns
10 – Aube	2,99	2,49	ns
11 – Aude	ns	1,60 *	ns
12 – Aveyron	2,48	1,93	ns
13 – Bouches du Rhône	0,38	1,73	1,53
14 – Calvados	1,54 *	1,54	1,68
15 – Cantal	ns	2,01	ns
17 – Charente-Maritime	ns	1,74	
20 - Corse	ns	2,28	ns
21 – Côte-d’Or	3,47	Ns	ns
22 – Côtes-d’Armor	1,93	ns	1,53 *
24 – Dordogne	ns	2,20	ns
25 – Doubs	2,55	ns	ns
27 – Eure	ns	1,62	ns
29 – Finistère	1,49	ns	ns
30 - Gard	ns	1,81	1,79
33 - Gironde	1,53 *	1,38	ns
34 – Hérault	1,51 *	1,49	1,49
35 – Ile-et-Vilaine	ns	ns	1,36 *
37 – Indre et Loire	1,70 *	2,16	2,43
38 - Isère	0,70 *	ns	ns
41 – Loir-et-Cher	ns	2,20	2,05
43- Haute Loire	ns	1,6	ns
45 - Loiret	1,91	ns	ns
46 – Lot	3,47	ns	0,41 *
47 – Lot et Garonne	ns	1,91	ns
50 - Manche	1,84	ns	ns
51 - Marne	1,77	ns	ns
52 - Haute-Marne	ns	ns	ns
55 – Meuse	ns	1,59 *	ns
56 - Morbihan	1,65	ns	ns
59 - Nord	1,44	1,45	1,29 *
60 - Oise	0,35	1,76	1,51
62 – Pas-de- Calais	ns	1,43	ns

63 – Puy-de-Dôme		1,69 *	1,40 *	ns
64 – Pyrénées-Atlantiques		1,94	ns	ns
65 – Hautes-Pyrénées		2,07 *	1,83	ns
66 – Pyrénées-Orientales		1,86 *	2,61	2,02
67 – Bas-Rhin		ns	1,33 *	ns
71 - Saône-et-Loire		ns	1,55	ns
72 – Sarthe		1,84	ns	ns
73 – Savoie		ns	1,43 *	ns
74 – Haute Savoie		ns	1,51	ns
75 – Aire Parisienne = IdF		ns	ns	ns
80 - Somme		0,52	1,53	1,46
83 - Var		0,54	1,82	1,68
84 – Vaucluse		0,24	2,03	1,86
85 -Vendée		ns	0,57	ns
89 - Yonne		2,59	ns	ns
90 – Territoire de Belfort		ns	1,85	ns
Constante	9,1	10,78	0,21	0,255
Log Vraisemblance	-8 154	-7 869	-13 640	-10 430
Pseudo R ²	0,624	0,637	0,118	0,094
N	40 745	40 745	31 633	20 981

Odds-Ratios. * $p < 0.10$, sinon $p < 0.05$, ns pour non significatif à 10 %.

Source : Données couplées des Génération 2004 et 2010, premières interrogations.

(a) : les modèles incluent entre autres, le sexe, la nationalité étrangère de chacun des parents, la catégorie socio-professionnelle de chacun d'eux, le redoublement avant la sixième, la série du Bac, l'obtention d'une mention et une indicatrice de génération d'appartenance. Pour les sorties sans diplôme, sont inclus en plus dans le modèle sur l'ensemble, une indicatrice d'orientation vers l'université par défaut et la variable de mobilité au seuil de 80 km – seule la première est conservée dans le modèle sur les sédentaires.

Parmi les indicateurs de caractérisation des départements testés, trois ressortent avec une influence significative. La proportion de bacheliers qui poursuivent dans l'enseignement supérieur au sein du département d'origine accroît le risque individuel d'abandon pour les bacheliers de ce département, confirmant l'hypothèse 2. Il est possible que ce résultat soit le produit d'une concurrence accrue entre les élèves dans les établissements d'enseignement supérieur du département si ces derniers constituent bien les premiers réceptacles de cette manne de candidats. Un taux élevé de bacheliers qui poursuivent peut également témoigner d'une moindre sélection initiale des élèves, laquelle viendrait peser sur les réussites ultérieures. Ce faisant, l'enseignement supérieur attirerait, pour une partie des publics, des élèves qui, par le passé, auraient plutôt privilégié des insertions professionnelles directes et qui se trouvent plus éloignés des codes de comportement étudiantins que les élèves dont toute la trajectoire sociale et scolaire antérieure les destine à accomplir un cursus long dans le supérieur.

Le taux de chômage dans le département accroît le risque d'abandon prématuré des études en accord, avec l'hypothèse 3, résultat qui fait écho à celui trouvé par di Paola et Moullet (2018) pour les décrocheurs du secondaire. Certes, un taux de chômage important traduit un coût d'opportunité plus faible de poursuite d'études et donc une incitation à la persévérance dans les études, mais la capacité à convertir cette dernière en diplôme dépend aussi de la motivation et des aptitudes de travail et d'apprentissage de l'étudiant. Or, un coût d'opportunité faible suscite un élargissement du public d'étudiants qui persévèrent dans les études et l'arrivée d'une frange d'élèves moins bien préparés pour entreprendre un cycle supérieur, ceux qui, dans une meilleure conjoncture, auraient opté pour une entrée directe dans la vie active après le baccalauréat. Cet effet d'hétérogénéité des publics rendrait ainsi compte de la hausse des abandons dans une situation de pénurie accentuée d'emplois.

Le risque de sortie prématurée du supérieur se réduit avec la proportion d'élèves scolarisés en lycée privé, ce qui suggère, compte tenu de la prise en compte de l'origine sociale des élèves au niveau individuel, un effet propre de la structure d'enseignement privé. Par exemple, il se peut que ces élèves soient en moyenne mieux préparés ou mieux orientés vers un cycle d'études supérieures qui soit à la fois conforme à leur souhait et cohérent avec leurs propres aptitudes. Ce résultat vient corroborer notre quatrième hypothèse.

La deuxième spécification du **tableau 2** permet de tester l'existence d'une variété entre départements de l'influence de la mobilité géographique que la **figure 3** faisait apparaître, en fonction des catégories d'aires urbaines. La variance de l'aléa sur la pente (le coefficient de la mobilité) est significative, confirmant l'existence d'un effet différencié de la mobilité sur la réussite dans le supérieur selon le département d'origine.

Tableau 2 : Sortie du supérieur sans diplôme : résultats des spécifications Multiniveaux

Partie aléatoire	(1) Sur la constante	(2) Sur constante et pente \$	(3) Sur constante et pente \$
Variables individuelles:			
Femme (ref.=homme)	-0,27	-0,27	-0,27
Père étranger	0,38	0,38	0,37
Mère étrangère	ns	0,15 *	ns
Origine professionnelle			
Père cadre	-0,11 *	-0,11 *	-0,11 *
Mère cadre	ns	ns	ns
Père ouvrier ou employé	0,16	0,16 ***	0,16 ***
Père à son compte	ns	ns	ns
Père en non emploi	ns	ns	ns
Mère ouvrière ou employée	ns	ns	ns
Mère à son compte	ns	ns	ns
Mère en non emploi	ns	ns	ns
Parcours scolaire			

Redoublement (a)	0,16	0,16	0,16
Mention au Bac	-0,984	-0,99	-0,98
Série du Bac (ref.= général)			
Bac technologique	0,66	0,65	0,66
Bac professionnel	1,97	1,96	1,98
Bac autre	0,54	0,51	0,54
Catégorie d'Aire Urbaine au Bac (ref.= 16 métropoles de province)			
Paris	ns	ns	ns
Autre grande Aire Urbaine	ns	ns	ns
Commune multipolarisée	ns	ns	ns
Petite-moyenne aire	ns	ns	ns
Commune isolée	ns	ns	ns
Génération 2004 (ref.=2010)	ns	ns	ns
Mobilité (d et >80 km) (c)	-0,77	-0,75	-0,25
Orientation universitaire par défaut (b)	0,54	0,54	0,53
<hr/>			
Variables de contexte départemental			
Potentiel d'Offre du Supérieur (POS)	ns		ns
Taux de chômage	0,066		0,071
Part d'élèves en lycée privé (d)	-0,053		-0,054
% de bacheliers poursuivant dans le supérieur	0,068		0,066
Mobilité * POS			-0,42
Constante	-7,54 *	-1,26	ns
<hr/>			
Termes aléatoires			
$\ln(\sigma_u^2)$	-3,76		
$\ln(\sigma_u)$		-1,10	-1,68
$\ln(\sigma_{\text{Mobilité}})$		-1,59	-1,71
ATH[corr(Md80, cte)] (e)		-0,44 *	ns
<hr/>			
Log de vraisemblance	-13707	-13740	-13686
N	31 633	31 633	31 633

t statistiques entre parenthèses; * $p < 0.10$, sinon $p < 0.05$, ns pour non significatif à 10 %.

\$: En l'occurrence le coefficient de la variable de mobilité.

(a) : Retard en sixième ; (b) : s'est inscrit en première année de Licence à l'université alors que le souhait originel était d'intégrer une filière sélective (Classe préparatoire aux grandes écoles, Institut universitaire de technologie, Section de technicien supérieur, Grande école de commerce ou d'ingénieur à admission directe post-bac) ; (c) : Mobilité de département au-delà du seuil de 80 km.

(d) : Variable ordinale allant de 1 à 5 indiquant la proportion d'élèves scolarisés en lycée privé par département.

(e) : Arc tangente hyperbolique de la corrélation entre Md80 et la constante.

Source : Données couplées des Génération 2004 et 2010, premières interrogations.

La dernière spécification tente d'identifier les dimensions susceptibles d'expliquer cette variation de l'incidence de la mobilité géographique. Seul se révèle significatif le potentiel d'offre dans le supérieur au sein du département d'origine (celui du Bac). L'influence négative de la mobilité sur la probabilité de sortie prématurée du supérieur s'intensifie avec le potentiel d'offre du supérieur dans le département, résultat qui corrobore la dernière hypothèse (H5). Par ailleurs, le coefficient de la mobilité géographique au niveau individuel s'avère plus faible que dans les deux premières spécifications, lesquelles masquent sans doute un effet de composition des mobilités. En effet, 72 % des mobiles sont issus de communes faisant partie d'une grande aire urbaine, lesquelles se retrouvent principalement dans les départements à potentiel d'offre du supérieur excédentaire par rapport à la production locale de bacheliers. Cet effet du potentiel d'offre suggère que les motifs de mobilité dans les départements richement dotés en infrastructures d'enseignement supérieur relèvent de choix délibérés et se déploient dans des contextes de décision moins entravés par un manque de ressources économiques et culturelles.

Au total, l'apport de la mobilité à la réduction du risque d'abandon prématuré des études supérieures dépend aussi des profils des mobiles dont on sait qu'ils sont en moyenne plus favorables en termes d'origines sociales et culturelles dans les communes relevant des plus grandes aires urbaines (Dupray et Vignale, 2018).

Au regard des effets sur la probabilité de sortie non diplômante à caractéristiques individuelles fixées – les indicatrices de proportion de lycées privés, de taux de chômage et de taux de poursuite dans le supérieur à l'échelle du département exercent les mêmes effets que dans la spécification 1 à savoir, respectivement une baisse du risque de sortie du supérieur sans diplôme et à l'opposé une hausse de ce risque avec l'importance du chômage et du taux de poursuite. Ajoutons que l'effet d'une variation d'un point du taux de chômage sur la probabilité de sortie sans diplôme est à peu près équivalent à celui d'une variation d'un point de la proportion des étudiants qui poursuivent dans le département. En d'autres termes, ces dimensions ont des effets comparables.

Conclusion

L'ensemble de ces exploitations montre que tous les bacheliers ne disposent pas des mêmes atouts pour se lancer dans les études supérieures et y réussir, au sens pris ici d'obtenir au minimum un diplôme d'enseignement supérieur à niveau bac + 2 ans. La propension à la poursuite d'études n'est pas uniforme partout. Les bacheliers de départements de montagne comme ceux du Jura ou des Hautes-Alpes, mais aussi les bacheliers du Tarn ou de la Mayenne, poursuivent moins que les autres des études dans le supérieur.

Cependant, la répartition inégale des poursuites d'études selon les départements s'estompe en partie dès lors que le taux de pauvreté des familles au sein du département est pris en compte. Les écarts de richesse économique pèsent donc fortement sur les investissements d'études que sont prêts à consentir les familles.

Une fois étudiants, on avançait dans une première hypothèse que la réussite pouvait varier en fonction du département d'origine – celui de résidence au moment du bac. L'analyse descriptive comme les modélisations en atteste. La variation géographique du risque de sortie prématurée du supérieur persiste en tenant compte des caractéristiques d'origine sociale, de parcours scolaire et d'orientation des élèves.

Certains bacheliers, et c'est particulièrement le cas dans les Hauts de France ou en PACA, ont moins de chance de décrocher un diplôme du supérieur que leurs homologues issus d'autres territoires. Les bacheliers de quelques départements, à l'image de ceux du Cantal, présentent à la fois une propension à la poursuite d'études en deçà de la moyenne nationale et un risque d'échec notablement plus élevé qu'ailleurs.

Les premières analyses montrent que le risque de sortie sans diplôme ne se réduit pas de manière univoque selon le département d'origine avec la mobilité géographique. Dans l'Oise, le Var ou le Vaucluse, par exemple, les mobiles semblent encourir un risque plus élevé que ceux qui restent dans leur département (ou dépassent ses frontières, mais dans un rayon de 80 km de leur commune d'origine). Si la mobilité s'avère au total en moyenne plutôt favorable au niveau individuel, elle semble avantager en priorité les bacheliers qui quittent un département bien pourvu en offre d'enseignement supérieur, c'est-à-dire qui attire des bacheliers issus d'autres départements, confirmant notre cinquième hypothèse. *A contrario*, la mobilité en provenance des départements déficitaires en matière de sites d'enseignement supérieur pourrait drainer des publics plus disparates, plus contraints et ne réunissant pas forcément tous les atouts pour réussir dans l'enseignement supérieur loin de leur territoire d'origine.

La mobilité géographique ne constituerait pas dans tous les cas la panacée. L'injonction à la mobilité prônée par certains (Eyméoud et Wasmer, 2016) pour dépasser les déficits locaux et rapprocher l'offre de travail potentielle des gisements de formation et d'emploi ne va pas ainsi de soi. Elle s'avère au final moins bénéfique, eu égard à l'objectif de décrocher un diplôme du supérieur, pour ceux pour lesquels on préférerait qu'elle le soit, c'est-à-dire les bacheliers plus contraints dans leur mobilité car disposant de moins de ressources scolaires, sociales et économiques que d'autres.

Parmi les dimensions de contexte du département, on a montré que le taux de chômage, le taux d'élèves qui poursuivent dans le supérieur et la proportion d'élèves scolarisés dans le secondaire privé rendaient compte en grande partie des variations, entre départements, de sortie du supérieur sans diplôme, corroborant nos hypothèses. Chômage et proportion d'élèves en poursuite d'études contribuent à accroître le risque individuel de quitter l'enseignement supérieur sans diplôme, tandis qu'une scolarité dans le privé joue en faveur de la réussite.

Ces avancées ne sont pas exemptes d'un certain nombre de limites. Malgré le couplage de deux enquêtes, quelques départements rassemblent encore de trop petits effectifs (moins de 200 observations) pour pouvoir dégager des tendances robustes. En outre, rappelons que la mobilité est mesurée de façon agrégée et ex-post, seule possibilité fournie par les données utilisées, de sorte que l'on ne peut écarter les mobilités qui découlent d'une réussite dans le premier cycle de l'enseignement supérieur. Seules des

données de suivi des parcours étudiants pourraient permettre d'identifier l'influence des primo-mobilités sur la réussite dans les premiers cycles de l'enseignement supérieur.

À condition de disposer de plus grands nombres d'observations, il conviendrait aussi de descendre sur des mailles plus fines que le département, comme la zone d'emploi, afin de prendre en compte des indicateurs contextuels qui soient au plus près de la réalité économique et éducative du territoire sur lequel un jeune achève ses études secondaires. Cela permettrait également d'aller au-delà d'une dichotomie mobile-non mobiles pour intégrer l'incidence de différentes aires de mobilité, de même que l'importance des temps de transport. Ce faisant, de telles investigations conduiraient à identifier de manière plus précise les conditions de réalisation de mobilités vertueuses ou au contraire, de migrations plus à risques pour la suite des études. Et pour les jeunes sédentaires, le territoire d'origine, par les infrastructures dont il dispose et les opportunités qu'il peut offrir, est le plus à même de représenter une entité significative sinon déterminante pour leurs destins d'études et professionnels.

Bibliographie

Albouy V., Tavan C. (2007), « Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur », *Economie et Statistique*, n° 410, pp. 3-22.

Alpe Y. (2018), « Des « effets de territoire » sur les trajectoires scolaires des élèves ruraux ? un bilan de 20 ans de recherches », in Cayouette-Remblière J., Jedlicki F., Moulin L. (dir.) *Comment se fabriquent des offres scolaires inégales ?* Document de Travail INED, n° 241.

Baron M. (2005), « Les migrations étudiantes dans le système universitaire français au début des années 90 », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 2, pp. 281-300.

Beupère N., Collet X. (2020) « Les vulnérabilités étudiantes, quels effets sur les parcours ? » in Couppez T., Dupray A., Gasquet C., Lemistre P. (coord.) *Enseignement supérieur : nouveaux parcours, nouveaux publics*, Céreq Essentiel 03, pp. 45-54.

Beffy M., Fougère D., Maurel A. (2009), « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », *Économie et Statistique*, n° 422, pp. 31-50.

Berlioux S., Fourquet J., Peltier J. (2019), « Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie », Note pour la Fondation Jean-Jaurès, 20 novembre.

Berlioux S., Maillard E. (2019), *Les Invisibles de la République*, Paris, Robert Laffont.

Bernela S, Bonnal L (2017), « Réformes territoriales et cohérence des systèmes régionaux d'enseignement supérieur : une approche par les mobilités de formation et d'insertion », 54ème Colloque de l'ASRDLF, Athènes, 5-7 juillet.

Bluntz C. (2018), « Choix d'orientation en terminale et mobilité géographique », *Note d'information du SIES* 18.01, janvier.

Body K. M-D., Bonnal L., Giret J.-F. (2014), "Does student employment really impact academic achievement? The case of France", *Applied Economics*, 46(25), pp. 3061-3073.

Brutel C. (2010) « Jeunes et territoires. L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité. » *Insee Première* n°1275, janvier.

Brutel C., Levy D. (2011), « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 », *Insee Première*, 1374.

Dahl M. S., Sorenson O. (2010), « The social attachment to place » *Social Forces*, 89 (2), pp. 633-658.

DEPP (2017) *Géographie de l'école 2017*, n°12.

David S., Melnik-Olive E. (2014), « Le décrochage à l'université, un processus d'ajustement progressif ? », *Formation Emploi*, n°128, pp. 81-100.

Dickerson A., McIntosh S. (2013), "The impact of distance to nearest education institution on the post-compulsory education participation decision", *Urban Studies*, 50(4), pp. 742-758.

Di Paola, V., Moullet S. (2018), « Quel rôle pour le marché du travail local sur le risque de décrochage scolaire ? », *Formation Emploi*, n°144, pp. 95-116.

Dupray A., Frouillou L., Vignale M. (2019), « Vœux d'orientation dans le supérieur : l'orientation post-bac au prisme de l'origine géographique des élèves », in Lemistre P., Merlin F. (coord.) *Parcours d'études et insertion des diplômés du supérieur : le rôle des bac et bac+2*, Rapport Scientifique pour le CNESCO, mars, pp. 36-50.

Dupray A., Vignale M. (2018), « Déménager pour accéder aux études supérieures et débiter sa vie active : des parcours façonnés par les ressources territoriales et sociales » in *Les mobilités résidentielles en France / CGET - Commissariat général à l'égalité des territoires*. Paris : CGET, pp. 88-95.

Dupray A., Vignale M. (2021), « Les bacheliers et leur territoire d'origine : des stratégies différentes à l'heure des vœux d'orientation dans le supérieur ? », in Olympio N.,

- Terrien P. (dirs.) : *Apprentissage et Éducation : Conditions, contextes et innovations pour la réussite scolaire, universitaire et professionnelle*, Presses Universitaires de Provence, pp. 229-250.
- Eyméoud J-B, Wasmer E. (2016), *Vers une société de mobilité. Les jeunes, l'emploi et le logement*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Fabre J., Pawlowski E. (2019), « Aller étudier ailleurs après le Baccalauréat : entre effet de la géographie et de l'offre de formation », *Insee Première* n° 1727, janvier.
- Felouzis G. (2001), *La condition étudiante. Sociologie des étudiants et de l'université*, Paris, PUF.
- Frouillou L. (2017), *Ségrégations universitaires en Île-de-France. Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes*, Paris, La Documentation française.
- Grelet Y., Vivent C. (2011), « La course d'orientation des jeunes ruraux », *Céreq-Bref*, n° 292.
- Hardouin M., Moro B. (2014), « Etudiants en ville, étudiants entre les villes. Analyse des mobilités de formation des étudiants et de leur pratique spatiale dans la cité – le cas de la Bretagne », *Norois*, n° 230, pp. 73-88.
- Herin R. (1993), « La formation scolaire. Les dimensions géographiques de l'inégalité des chances », *Espaces Populations Sociétés*, 1993-2, pp. 343-354.
- Hinton D. (2011), “‘Wales is my home’: higher education aspirations and student mobilities in Wales”, *Children’s Geographies*, 9(1), pp. 23-34.
- IAU (2016), *Territoires de la vie étudiante en Ile-de-France*, Institut d’Aménagement et d’Urbanisme Ile-de-France, octobre. https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1312/Vie_etudiante_en_IDF.pdf
- Johnes G., McNabb R. (2004), “Never give up on the good times: student attrition in the UK”, *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 66(1), pp. 23–47.
- Lemaire S. (2005), « Que deviennent les bacheliers après leur Baccalauréat ? », in *Insee, Portrait Social* éd. 2004-2005, pp. 133-150.
- Lemêtre C., Orange S. (2016), « Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux », *Savoir / Agir*, Éditions du Croquant, 37(3), pp. 63-69.
- Maas C.J.M., Hox J.J. (2005), « Sufficient sample sizes for multilevel modelling », *Methodology* 1(3), pp. 86-92.

Michaut C. (2012), « Réussite, échec et abandon des études dans l'enseignement supérieur français : quarante ans de recherche », in Romainville M., Michaut C. (dir.) *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur français*, Bruxelles, De Boeck.

Monso O. (2015), « Ecole publique, école privée : un éclairage », MENESR-DEPP, Document de travail N°2015-E01.

Onve (2007), *L'abandon des études supérieures*, Paris, La Documentation française.

Petit P., Sari F., L'Horty Y., Duguet E. et du Parquet L. (2011), « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : un test de discrimination auprès des jeunes qualifiés », *Économie et Statistique*, n°447, pp. 71-95.

Pirus C. (2021), « Le parcours et les aspirations des élèves selon les territoires : des choix différenciés en milieu rural ? », *Éducation et Formation*, 103, pp. 333-366.

Raudenbush S.W., Bryk, A.S. (2002), *Hierarchical linear Models*, 2^e éd, Londres : Sage publications.